

Du Tenten à la Migaronne



Commune de Villespy

Trimestriel : juillet – août – septembre 2025

VERBALISATION DES INFRACTIONS

La population Villespynoise a été prévenue et re-prévenue, par tous les moyens à disposition de la collectivité, que, si certains habitants n'étaient pas plus respectueux d'autrui et que leur manque de civisme perdurait, une verbalisation des infractions devrait être mise en place.

Les habitants ont été avertis individuellement par courrier et par les moyens de communication habituels (site, PanneauPocket, affichage) de la mise en place de cette verbalisation à compter du 15 août 2025.

**C'est maintenant chose faite !
C'est triste.**

Les contrevenants recevront, par courrier, un PV, par l'intermédiaire de l'ANTAI. Attention cela peut mettre un mois avant d'être déposé dans votre boîte aux lettres. Certains stationnements illicites ont déjà été signalés.

Espérons qu'ainsi les problèmes de stationnement sur la commune et donc de bien vivre ensemble, seront réglés. D'autre part, espérons également qu'à la rentrée scolaire, les cars de ramassage des enfants pourront circuler correctement et que le Conseil régional, responsable des transports, n'aura plus à saisir la mairie de Villespy pour faire part du mécontentement des chauffeurs.



N°43

Mairie de Villespy

04 68 94 21 16

mairie.villespy@wanadoo.fr

Site : www.villespy.fr

Ouverture du secrétariat

mardi : 14h – 16h

jeudi : 17h – 19h

Agence postale communale

04 68 94 20 00

lundi : 15h – 18h

du mardi au vendredi : 9h - 12h

Ecoles

Villespy : 04 68 94 28 07

Carlipa : 04 68 94 24 33

Cenne-M : 04 68 94 23 61

SGEPI

Tél : 04 68 94 23 51

CCPLM

Tél : 04 68 76 69 40

CIAS

Tél : 04 68 24 72 35

Ordures ménagères+tri

Ramassage vendredi
vendredi 9h-12h



La Tour restaurée – 2^e partie

Bail de la tour de Villespy

Dans la première partie de cette étude, nous annoncions avoir découvert la date de la pose de la « pierre des consuls » sur la tour de l'horloge. Cette pierre n'a cessé d'intriguer de nombreux passants et grâce à une découverte dans les minutes du notaire Embry, de St Papoul, originaire de Villespy, déposées aux archives départementales de l'Aude sous la cote 3^E 7273 F° 168, nous sommes en mesure d'élucider cette énigme épigraphique. En effet :

*« **Lan mil six cent soixante-dix-huit** et le vingt cinquième jour du mois de juin, après-midi, dans le lieu de Villespy, au diocèse de St Papoul, sénéchaussée de Lauragais, reignant très chrétien Prince Louis [XIV], par la grace de Dieu Roi de France et de Navarre, par devant moi notaire royal et présents les tesmoins bas nommés, constitués en leurs personnes les sieurs **Guillaume Bac, Guiraud Embri et Jean Embri, consuls** dudit lieu. Lesquels faisant pour et à raison de la communauté, en conséquence de la délibération de conseil sur ce prise, en corps de communauté, de leur bon gré ont baillé et baillent a bastir la tour de la porte de la ville, à pierre et chaux à Antoine et Paul Teisseire, maîtres massons, et à Pierre et Jean Delmas, maîtres charpentiers, tous habitants dudit Villespy. Scavoir aussi lasser la batisse et construction de deux cannes dhauteur [7, 20 m environ], compris la tuile nouvelle. D'y faire encore à ladite tour en masse cap de pierre de taille avec trois consoles, rebattre dedans, dehors ladite tour avec mortier hérissat. Comme aussi dacomoder le degred [escalier] de pierres pour monter à ladite tour et de repeser ledit degred du costé de la rue et le rebattre.[recrepir] »*

Et ce pour la somme de 43 livres 10 sols [environ 1 000 €]. Dont la moitié payée à la signature du bail. Les charpentiers recevront eux la somme de 20 livres, [500 € environ] payée elle aussi en deux fois. Les travaux devront être terminés fin septembre suivant. *« Et a lesgard desdits Belmas, charpentiers, ils sobligent à demolir le couvert et le courondat [colombage, comme dans la maison de la rue « Chaude »] qui est alentour de ladite tour et*

de remettre le couvert en sa perfection, de faire quatre fenestres, faire deux planchers et acomoder les deux degres de bois quil y a dans la tour ».



Une des tours des remparts de la ville de Moissac, construite vers 1480 et donc contemporaine de la nôtre. On y distingue les « corondats ».

Ceci explique « l'absence d'archères » mentionnée dans l'étude des monuments historiques citée dans la 1^{ère} partie.

Les consuls quant à eux « *seront tenus de fournir tous les matériaux qui seront nécessaires pour acomoder ladite tour, tant de pierre, chaux, sable que bois jusque a pied doeuvre et de leur aider a demolir les bugets [minces cloisons de bois] de ladite tour, a dessandre le bois. Seront tenus encore lesdits sieurs consuls de faire faire toutes les manœuvres et charroi qui seront nécessaires aux dits entrepreneurs ».*

Outre cela, les maçons « *seront tenus lesdits Teisseires de faire une petite muraille qui traversera la cave et ira joindre la cajorque [ancienne prison] pour recevoir les eaux qui viennent du costé du fobourg. Laquelle muraille aura cinq pans dhauteur [1,20 m environ] et de deux pans et demi [60 cm, sous-entendu, de largeur], construite en bonne pierre et chaux. »*

Cette précaution dénote que le danger ne venait plus d'hypothétiques assaillants, mais bien de l'eau de ruissellement ; problème étudié dans un précédent article.

On constate aussi que les remparts qui protégeaient des inondations, ont disparu en partie et qu'un fossé longeait le nord-ouest et le sud du village jusqu'aux mares situées sous le château. Hélas, ce fossé servait de décharge aux fermiers pour y entasser leur fumier et provoquait des « comblements » contre lesquels s'insurgent les notables le 20/5/1658. Cf Pujol 3^E 7300 / F° 100.

Le pont-levis, quant à lui, n'est plus mentionné comme prévu. Seule reste la « fente à herse » évoquée dans le rapport de l'ingénieur départemental Hyvert, en 1947.

On aurait peut-être pu, à l'occasion des travaux récents, intégrer, à des fins pédagogiques, quelques pointes factices évoquant la dite « herse ».

Une autre suggestion à nos édiles, sabler la pierre « des consuls » et restaurer les noms et date : **1678.**

Ce sera peut-être pour les prochaines décennies, tant La Tour n'a pas fini de nous regarder, à défaut de ne plus nous garder, depuis le fond des âges.

Jean-Pierre Barès

PCS, qu'es aquò ? : Plan communal de sauvegarde

La loi dite «Matras» du 25 novembre 2021 impose, dans les 5 ans, l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), avant le 26 novembre 2026. Pour intégrer ce dispositif, il faut que chaque commune ait réalisé son propre PCS.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document élaboré sous la responsabilité des maires, visant à organiser les moyens existants pour faire face aux situations d'urgences : événements majeurs liés aux risques climatiques (inondations, incendies, tempêtes) risques technologiques, attentats ou autres.

C'est un véritable plan de gestion de crise à l'échelle communale qui définit "qui fait quoi, quand et comment".

Il regroupe l'ensemble des documents contribuant à l'information préventive et à la protection de la population en fonction des risques connus. La commune de Villespy travaille avec le bureau d'étude «Predict», mandaté par le SMMAR (syndicat mixte des milieux aquatiques et des

rivières de l'Aude), qui cofinance cette étude et les autres services publics. La participation pour la commune de Villespy s'élèvera à 3 000 €.

Le 18 septembre 2025, les élus et les agents communaux auront une présentation du dispositif et une formation en présence du SDIS et du SMMAR, puis, aura lieu, pour eux, une mise en situation.

Avant de finaliser ce document il nous semble important de faire un point avec vous Villespinois. Pour cela, la société «Predict», animera une :

***réunion publique d'information,
le 18 septem-bre 2025 à 18h30.***

Une confirmation de cette réunion vous sera adressée par les moyens de communication communaux (PanneauPocket, site, flyers etc).

Il est important que le plus grand nombre d'entre vous soit présent. Nous comptons sur vous.

Etat des finances communales

Le Conseiller aux décideurs locaux de la Trésorerie de l'Aude, après étude de la situation financière de la commune, nous a fait parvenir le message suivant :

" Pour VILLESPY, le résultat de l'indicateur de pilotage comptable est de 100%. Il montre que la

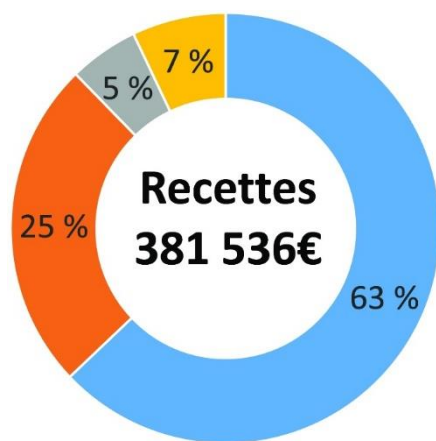
commune a satisfait à toutes ses obligations comptables en 2024.

Je vous remercie pour la qualité du travail effectué, en parfaite collaboration avec la cellule "qualité comptable" du SGC "

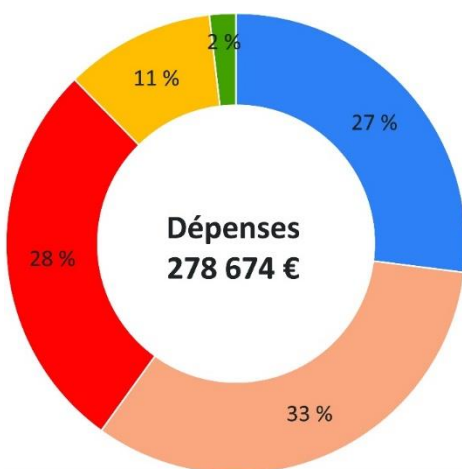
Vous trouverez ci-après les résultats de l'exercice comptable 2024

Fonctionnement

Impôts et taxes	240 023 €	63 %
Dotations et participations	94 612 €	25 %
Produits de services	19 948 €	5 %
Autres recettes réelles	26 953 €	7 %
Recettes	381 536 €	100,00 %
Charges générales	75 235 €	27 %
Charges de gestion courantes	91 829 €	33 %
Charges de personnels	77 106 €	28 %
Autres dépenses réelles	29 326 €	10 %
Intérêts d'emprunts	5 178 €	2 %
Dépenses	278 674	100,00 %



- Impôts et taxes 240.023 €
- Dotations et participations 94.612 €
- Produits de services 19.948 €
- Autres recettes réelles 26.953 €



- Charges de gestion courantes 91.829 €
- Autres dépenses réelles 29.326 €
- Charges générales 75.235 €
- Charges de personnels 77.106 €
- Intérêts d'emprunts 5.178 €

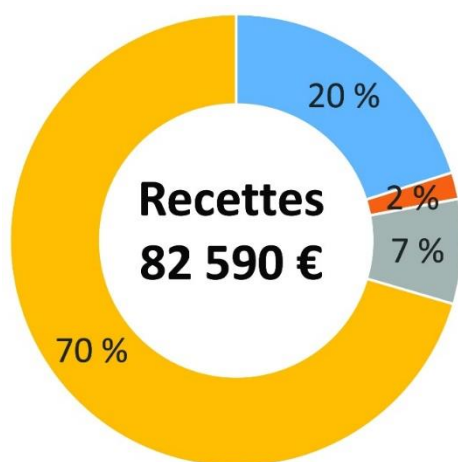
Investissement

Dotations	16 636 €	21 %
Subventions reçues	1 569 €	2 %
Amortissement	6 181 €	7 %
Excédent capitalisé	58 203 €	70 %

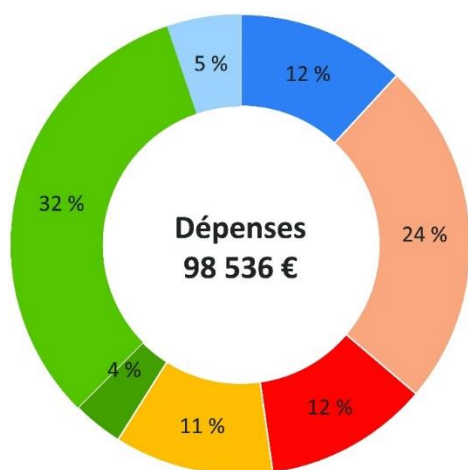
Recettes **82 590 €** **100,00 %**

Emprunts et dettes assimilées	11 696 €	12 %
Bâtiments communaux	23 972 €	24 %
Voiries	11 400 €	12 %
Acquisitions de matériel	11 029 €	11 %
Cimetière	3 506 €	4 %
Porche de l'horloge	31 814 €	32 %
Eglise	5 119 €	5 %

Dépenses **98 536 €** **100,00 %**



- Dotations 16.636 €
- Amortissement 6.181 €
- Subventions reçues 1.569 €
- Excedent capitalisé 58.203 €



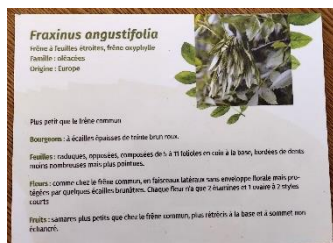
- Batiments communaux 23.972 €
- Acquisitions de materiel 11.029 €
- Porche de l'horloge 31.814 €
- Emprunts et dettes assimilées 11.696 €
- Voiries 11.400 €
- Cimetière 3.506 €
- Eglise 5.119 €

Incivilités

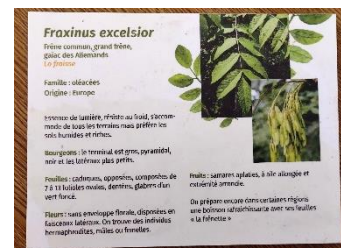
Pendant le week-end de la fête, un jeu de l'aire de jeux a été détruit. C'est la seconde fois.

Ces actes ne sont pas que des simples bêtises, c'est une **forme de violence**. Casser, ce n'est pas seulement abîmer un objet, c'est manquer de respect des autres. D'abord, **parce que cela coûte cher**. A chaque fois que l'on casse ou détériore un équipement public, ce sont des centaines, parfois des milliers d'euros que la collectivité doit payer. Et cette collectivité...c'est nous tous. Ce sont nos impôts, vos impôts. La vraie force, ce n'est pas de casser. C'est de construire, de proposer, d'agir. C'est plus difficile, certes. Mais c'est aussi plus courageux et plus utile.





Autre dégradation, deux panneaux d'information de la " balade historique et botanique" ont été arrachés et jetés dans la rivière la Migaronne !



Travaux de l'école

Comme chaque année, pendant les grandes vacances, nous faisons des travaux dans l'école afin que la rentrée se passe au mieux.

Cette année, nous avons changé les volets côté cour de l'école et réalisé quelques améliorations suite à la demande de Madame la directrice.

Réserve électorale

Afin de respecter la réserve électorale, la rubrique "quoi de neuf au village" ne paraîtra pas dans les prochains bulletins municipaux.

La période de réserve électorale correspond à la période préélectorale de 6 mois au cours de laquelle la communication des institutions est encadrée afin de garantir la neutralité.

Les élus doivent respecter une stricte neutralité durant la **période de réserve électorale**, ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas utiliser leur position ou les ressources publiques à des fins électorales.

Cela inclut l'absence de toute activité ou communication qui pourrait influencer l'électorat. Cette neutralité est essentielle pour garantir des élections libres et équitables.

Le coin des gourmands :

Feuilleté aux abricots

Ingrédients :

- 2 pâtes feuilletées.
- 20 abricots.
- une petite branche de romarin.
- sucre.
- 2 cuillères à soupe de miel.
- de l'huile d'olive.



- Etaler une pâte feuilletée dans un moule.
- Déposer la moitié des abricots coupés en deux.
- Saupoudrer de sucre.
- Verser de l'huile d'olive et des petits brins de romarin.
- Etaler la seconde pâte feuilletée sur le dessus des abricots.
- Etaler le restant des abricots coupés en deux.
- Verser le miel préalablement fondu dans un four à micro-ondes.
- Verser de l'huile d'olive et des petits brins de romarin.

Enfourner pendant 30 à 45 minutes, Th : 180°

Déguster

1		4		6		3		9
8	3			1			7	
					2	8	4	
	1		8			9		
	2			5				4
		9		4	3	1		
2			6					7
				9			5	
7	6		1			2		

3	9	2	4	8	1	5	6	7
8	5	9	7	6	2	1	4	3
7	1	4	5	3	9	8	6	2
2	6	1	3	4	7	9	8	5
4	8	7	1	5	9	3	2	6
5	3	6	9	2	8	7	1	4
1	4	8	2	7	3	9	5	6
6	7	5	9	1	4	2	3	8
9	2	3	8	6	5	4	7	1

Al perron de l'ostal :

Lo conte dels dos fraires :

Un còp i aviá dos fraires miserables que demoravan sols, dins un paure ostal perdut al fons dels bòsques. L'estiu, l'ainat palejava l'òrt, molzissiá la craba... L'autre èra avugle, fasiá çò que podíá e al segur pas grand causa. L'ivèrn, los dos fraires se logavan dins las bòrdas per far moneda.

Un vèspre qu'espertinavan a costat del fuòc, lo mèstre s'avisèt que l'ainat se manjava lo tripon, los fritons e que fasiá passar al paure avugle un tròç de milhàs, de pan e de patanas. Li demandèt se son fraire aimava pas lo tripon. L'ainat li respondèt que n'aviá pas besonh coma trabalhava pas gaire. Lo paure avugle se contentava de flairar lo tripon que grasilhava sus la brasa.

Après lo sopar, se'n tornèron a lor ostal. L'ainat n'aviá un sadol de menar son fraire e fin finala decidiguèt de lo pèrdre pel bòsc. Caminava a bèlas encambadas e a moment donat, lo paure avugle s'anèt trucar contra un bèl garric a la rusca espessa e dura coma un calhau. Al truc, ne tombèt estabosit, lo front en sang. Son fraire purlèu que de lo sonhar, li cridèt dessus e lo daissèt. L'autre lo sonèt mas lo michant fraire fugiguèt en l'abandonant.

Le conte des deux frères :

Il était une fois, deux misérables frères qui vivaient seuls, dans une pauvre maison perdue au fond des bois. L'été, l'aîné travaillait le jardin, trayait la chèvre..L'autre était aveugle, il faisait ce qu'il pouvait et certainement pas grand-chose. L'hiver, les deux frères se louaient dans les fermes pour gagner de l'argent.

Un soir qu'ils mangeaient à côté du feu, le maître s'aperçut que l'aîné mangeait le boudin, les fritons et faisait passer au pauvre aveugle un morceau de millas, du pain et des pommes de terre. Il lui demanda si son frère n'aimait pas le boudin. L'aîné lui répondit qu'il n'en avait pas besoin car il ne travaillait pas beaucoup. Le pauvre aveugle se contentait de sentir le boudin qui grillait sur la braise.

Après le souper, ils s'en revinrent à leur maison. L'aîné en avait assez de guider son frère et finalement il décida de le perdre dans les bois. Il avançait à grandes enjambées et à moment donné, le pauvre aveugle s'en alla taper contre un gros chêne à l'écorce épaisse et dure comme un caillou. Au coup, il en tomba étourdi, le front en sang. Son frère plutôt que de le soigner, lui cria dessus et le laissa. L'autre l'appela mais le méchant frère s'enfuit en l'abandonnant.

De paur de se far atacar per las bèstias salvatjas, arrapèt una branca gròssa del garric e i montèt dessus. S'acroquèt amb sa cenchà e comencèt de s'endormir. Qualques temps aprèp, ausiguèt de bruch dins los bartasses e los branquilhons al pè de l'arbre. Un ors, un rainal e un lop ne sortiguèron. Se venián contar novèlas e tener conselh.

- « E ben lop ! Cossí va dins lo bartàs ?
- Va pas tròp mal. La lova agèt de lovatons supèrbes.
- E tu l'ors ?
- Ò ieu, mangi tot çò que vòli. La secada es pel país dempuèi sabi pas quantas annadas. M'afarti de vedèls, de cabrits e de fedas a ne petar.
- Es coma ieu, diguèt lo rainal. Las gents del país pèrdon la vista, i a pas digús per gardar las galinas e las fedas. Dire que los òmes se creson intelligents, an pas l'idèa de se fretar las parpèlhas amb las fuèlhas d'aqueste garric... serián garrits còp sec !
- Aquò es coma dins mon canton, diguèt l'ors. Lo rei a pas d'aiga pel castèl, las cistèrns son voidas. Los servicials ne van quèrre amb de barricadas a la rivièra. Pasmens, i aurià pas grand causa de faire... (seguida lo còp que ven)

De peur de se faire attaquer par les bêtes sauvages, il attrapa une grosse branche du chêne et y monta dessus. Il s'accrocha avec sa ceinture et commença de s'endormir. Un moment plus tard, il entendit du bruit dans les buissons et les branchettes au pied de l'arbre. Un ours, un renard et un loup en sortirent. Ils venaient raconter leurs nouvelles et tenir conseil.

- « Eh bien loup ! Comment ça va dans ton buisson ?
- Ça ne va pas trop mal. La louve a eu des louveteaux superbes.
- Et toi l'ours ?
- Oh moi, je mange tout ce que je veux. La sécheresse est dans le pays depuis plusieurs années. Je me gave de veaux, de chevreaux et de brebis à m'en mettre plein la panse.
- C'est comme moi dit le renard. Les gens du pays perdent la vue, il n'y a plus personne pour garder les poules et les brebis. Dire que les hommes se croient intelligents, ils n'ont pas l'idée de se frotter les yeux avec les feuilles de ce chêne... Ils seraient guéris de suite !
- C'est comme dans mon coin, dit l'ours. Le roi n'a plus d'eau, les citernes sont vides. Les serviteurs vont en chercher avec des barriques à la rivière. Pourtant il n'y aurait pas grand-chose à faire... (la suite la prochaine fois)

Le comité de rédaction :

Jean-Pierre Barès, Karine Derkaoui, Maryse Lala-Laffont, Monique Hodent, Pierre Sélariès, Annie Pillière-Meignotte

Commerçants et artisans Villespinois ou ambulants

Boucherie Bareil

vendredi 9h-12; 15h-19h
samedi 9h-12h

Pizza Hervé

jeudi soir 06 24 92 27 63

Poissonnier

vendredi 10h20

A la Maison

Traiteur, vente à emporter
06 06 43 43 54

Garage Massot

06 52 62 12 85

Garage LHR MOTOR

lhrmotors11170@gmail.com

Les massages d'Alcina

06 77 97 70 58

lesmassagesdalcina@gmail.com

Magaly esthéticienne

rendez-vous : 06 88 51 21 38

Un hair d'audace

Salon de coiffure mixte et barbier
du lundi au samedi de 9h à 19h
rendez-vous : 06 79 24 91 88

Unalsun massage

Institut de massage et bien-être
du lundi au samedi
de 9h30 à 18h30
rendez-vous : 06 07 71 20 37

Sophrologue

Stéphanie Puyo Oulibou
rendez-vous : 06 24 18 10 87 ou
puyo.stephanie@gmail.com